

DEPARTEMENT

des BOUCHES DU RHONE

MAIRIE  
DE  
BOUC BEL AIR

Code Postal 13320

# EXTRAIT

## DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

N° 103/2023

*Le Maire de la Commune de Bouc Bel Air*

*RM/AB/LD*

Nous, Richard MALLIÉ, Maire de Bouc Bel Air,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants, relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police,

Vu le code pénal

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L511-1 relatif aux missions des agents de la police municipale,

Vu le décret n° 2012-970 du 20 août 2012 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution,

Vu l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux et modifiant divers arrêtés relatifs à l'exécution de travaux à proximité des réseaux,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, et notamment la huitième partie, la signalisation temporaire de chantier,

Vu la demande présentée le 17 octobre 2023 par l'entreprise **ZINGUERIE PROVENCALE** 290, rue Jean de Guiramand 13290 Aix-en-Provence, 04.42.20.85.08 pour le compte de Madame DURAND Johanna 09, rue Saint-André, relative à des travaux de réfection de la toiture de sa propriété située à l'adresse précitée,

Vu la déclaration préalable n° 013 015 23 00248 accordée le 01 décembre 2023,

Considérant que pendant les travaux il convient de réglementer provisoirement la circulation afin de prévenir tout risque d'accident, de faciliter la bonne exécution des travaux et d'assurer un écoulement satisfaisant du trafic,

## ARRETONS

Article 1 : L'entreprise **ZINGUERIE PROVENCALE** est autorisée à réaliser les travaux sus-cités 09, rue Saint-André.

La durée probable des travaux est de 8 jours, hors intempéries et autres aléas de chantier, sur une période allant du **mercredi 03 janvier au mercredi 10 janvier 2024, de 8h00 à 18h00**. En dehors de cette plage horaire, l'exécution de travaux est interdite, y compris les dimanches et jours fériés.

Article 2 : Le stationnement des véhicules de moins de 3.5 T est autorisé à l'arrière de la propriété en empruntant la contre-allée menant au château. Les horaires d'ouverture et de fermeture sont à respecter et sont autorisées uniquement par le service communal culturel.

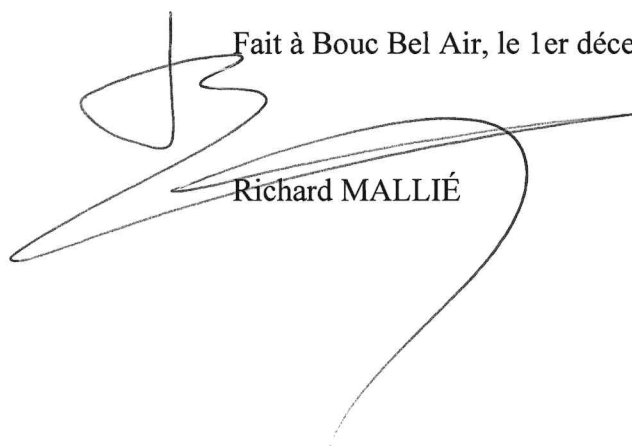
Article 3 : La chaussée ou les accotements, sont rendus libres, propres et exempts de tous déchets à la fin du chantier.

Article 4 : Les infractions aux dispositions qui précèdent seront constatées par des procès-verbaux et les contrevenants seront traduits devant les tribunaux compétents.

Article 5 : Cette décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 6 : Monsieur le Directeur de l'entreprise ZINGUERIE PROVENCALE, Monsieur le Directeur Général des Services, la Gendarmerie et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bouc Bel Air, le 1er décembre 2023



Richard MALLIÉ